

A5 : Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement. Les plans des réseaux d'eau et d'assainissement sont disponibles dans le volume "Servitudes d'Utilité Publique et annexes sanitaires".

AC1 : Servitude relative à la protection des monuments historiques. Six entités ont été recensées.

EL3 : Servitude relative au halage et marche pied.

EL 11 : Servitude relative aux voies express et déviations. Il s'agit de la voie SUD III (RN 338).

I1 : Servitude relative aux pipelines. Report issu d'un document source au 1/4000ème et 1/10 000ème.


I3 : Servitude liée aux canalisations de distribution de gaz. Report issu d'un document source au 1/4000ème.

I4 : Servitude liée aux lignes aériennes d'électricité. Il s'agit des lignes aériennes CORNELLE/GRAND-QUEVILLY (90KV), BOURBAKI/GRAND-QUEVILLY (90KV) et DIEPPEDALLE/GRAND-QUEVILLY (225KV). Les lignes électriques de distribution sont également concernées par cette servitude. La servitude relative aux lignes électriques. Seules sont reportées au plan des servitudes les lignes de tension supérieure à 63KV.

PT2 : Servitude liée à la protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles. Report issu d'un document source au 1/25000ème.

T1 : Servitude liée aux voies ferrées. Il s'agit de la ligne de chemin de fer ST GEORGES - MOTEL-ROUEN ORLEANS. Report issu d'un document source au 1/25000ème.

PPRI de la Vallée de la Seine / Boucle de Rouen



**VILLE DE GRAND-QUEVILLY**

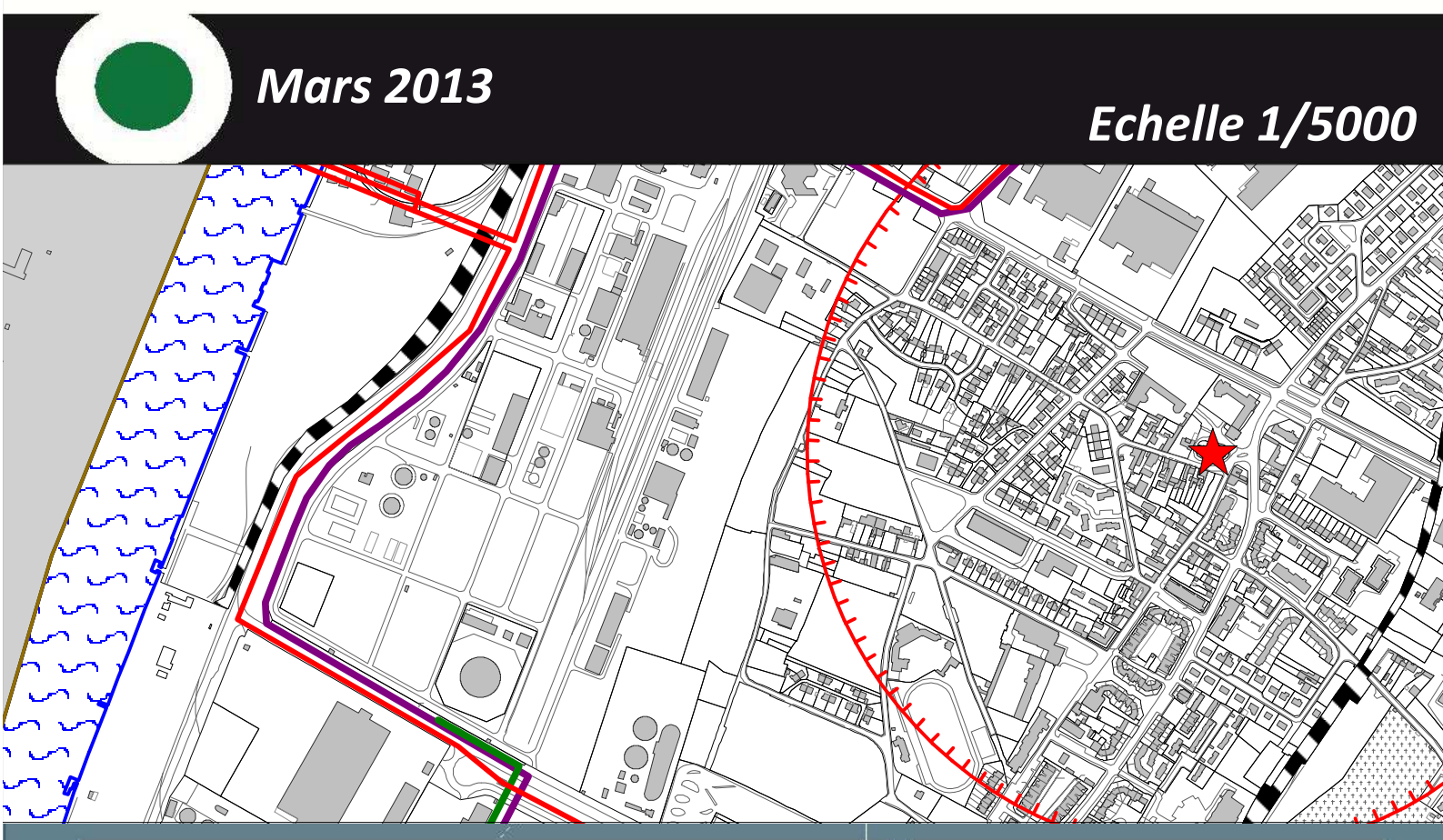
3<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme

**Plan des servitudes d'utilité publique**

Sources : BD Parcellaire® IGN  
Réalisation & Conception GeoDev - Mars 2013

Mars 2013

Echelle 1/5000



Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24/10/2008

1<sup>ère</sup> modification approuvée le 12/03/2010

2<sup>ème</sup> modification approuvée le 18/06/2011

3<sup>ème</sup> modification approuvée le 27/03/2013

CACHET DE LA MAIRIE

AMENAGER DURABLEMENT LES TERRITOIRES DE DEMAIN

- Limite communale de Grand-Quevilly
- Servitude A C 1**
- Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits
- Servitude I 1**
- Servitude I1 - Servitude concernant les hydrocarbures liquides ou liquifiés sous pression
- Servitude I 3**
- Servitude I3 - Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport du gaz
- Servitude I 4**
- Servitude I4 - Servitude relative à l'établissement des lignes électriques
- Servitude EL3**
- Servitude EL3 - Servitude de halage et de marche pied. Conservation du domaine public fluvial
- Servitude EL11**
- Servitude EL11 - Servitude relative aux voies express et déviations
- Servitude PT2**
- Servitude PT2 - Protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles
- Servitude T1**
- Servitude T1 - Voie ferrée
- PPRI de la Vallée de la Seine / Boucle de Rouen**
- Cf. Plan de zonage*